

à protéger les populations très gravement menacées.

Une approche axée sur la sécurité humaine suscite inévitablement des questions au sujet de la place qu'occupe la sécurité nationale. Or, les deux notions sont essentiellement complémentaires. En effet, non seulement la sécurité des personnes est-elle ancrée plus solidement lorsqu'elles vivent dans un État ouvert, tolérant et compréhensif, capable d'assurer la protection de tous ses citoyens, mais cette sécurité accrue des citoyens aide à renforcer celle de l'État en raffermissant sa légitimité et sa stabilité. Un ordre mondial sûr et stable se bâtit tant de bas en haut que de haut en bas.

Bien sûr, tous les États ne sont pas enclins à garantir la sécurité des individus. Lorsqu'un État se montre agressif à l'extérieur, répressif à l'intérieur ou trop faible pour gouverner, il arrive souvent que les gens ordinaires en souffrent. Face à des campagnes d'assassinats orchestrées par l'État, à la brutalisation délibérée des populations et à d'effroyables violations des droits de la personne, il est difficile de ne pas tenir compte de l'impératif de l'intervention humanitaire, qui, dans certains cas, pourra peser plus lourd que les considérations de souveraineté nationale.

De même, la sécurité et le développement humains peuvent être perçus comme des concepts qui se renforcent mutuellement puisqu'ils visent deux objectifs très rapprochés : vivre à l'abri de la peur et à l'abri du besoin. La sécurité humaine établit un environnement propice au développement humain. Quand la violence ou la menace de violence entrave le développement, le fait d'accroître la sécurité des personnes est un préalable indispensable. Inversement, en s'attaquant aux inégalités qui sont souvent à l'origine des conflits armés, en

renforçant les structures pour la gestion éclairée des affaires publiques et en offrant une aide humanitaire, le développement humain peut également jouer un rôle stratégique dans la promotion de la sécurité humaine.

Vers la définition d'un plan d'action pour la sécurité humaine

Pour le Canada, la sécurité humaine comprend la protection contre des menaces très graves aux droits, à la sécurité ou à la vie des personnes.

Toute une gamme de menaces anciennes ou nouvelles, depuis les épidémies et les catastrophes naturelles jusqu'aux changements climatiques et aux chocs économiques, pèsent sur la sécurité humaine. Dans le cadre de sa politique étrangère, le Canada a choisi d'axer son plan d'action pour la sécurité humaine sur la promotion de la sécurité des personnes, c'est-à-dire sur la protection des individus contre les menaces de violence. Nous avons choisi de mettre cet aspect en relief parce que nous croyons que c'est sous cet angle que le concept de la sécurité humaine est le plus utile, du fait qu'il vient s'ajouter aux plans d'action internationaux déjà en place, centrés sur la promotion de la sécurité nationale, des droits de la personne et du développement humain.

Le Canada a défini cinq priorités de politique étrangère destinées à promouvoir la sécurité humaine :

1) *protection des civils* : affermir la volonté de la communauté internationale et renforcer les normes et les capacités afin de réduire le coût humain des conflits armés;

2) *opérations de soutien de la paix* : accroître les capacités des Nations Unies et trouver des solutions aux problèmes difficiles et de plus en plus complexes que suscite le déploiement de personnel qualifié, y compris des Canadiens, dans le cadre de ces missions;

3) *prévention des conflits* : renforcer l'aptitude de la communauté internationale à prévenir ou résoudre les conflits, et créer des capacités locales de gestion non violente des différends;

4) *gestion et imputabilité* : favoriser la responsabilisation des institutions des secteurs public et privé par rapport aux normes établies en matière de démocratie et de droits de la personne;

5) *sécurité publique* : mettre en place, à l'échelle internationale, des services d'experts, des ressources et des instruments pour faire échec à la menace que pose l'accroissement des activités criminelles transnationales.

Nous présentons dans les pages qui suivent une description plus détaillée de ce plan d'action pour la sécurité humaine.

La politique étrangère du Canada et la sécurité humaine

**Protection
des civils**

**Opérations de
soutien de la paix**

**Prévention
des conflits**

**Gestion et
imputabilité**

**Sécurité
publique**

Un jeune membre d'une milice locale au Zaïre. (1996)